

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le jeudi 5 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Saint Jean le Vieux, après convocation légale du 27 février 2026, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Michel BELLANGEON, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Catherine MAST, Frédérique MOLLIE, Yves PERRET, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Frédéric DUMOLARD, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Anthony PERNETTE, Séverine PETIT, Eloi PONS, Wilfried RODEMET, Patricia ZOPPI, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, David MUGNIER

Pouvoir(s): Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS.

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 36

19 présents dont 17 titulaires et 2 suppléants - votants : 20

Résultats du vote : 20 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

Objet : Attribution de subventions pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.5211-1 qui disposent que l'organe délibérant est compétent pour attribuer les subventions, lesquelles doivent être individualisées et inscrites au budget ;

Vu la délibération n°C-2026-005 du Conseil Communautaire du 5 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal, au sein duquel les crédits destinés aux subventions ont été prévus ;

C-2026-022

Vu les demandes de subventions présentées par les associations et organismes pour l'année 2026 ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions en date du 5 mars 2026 ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessous :

ORGANISMES	ANNEE 2026	Commentaires commission
GIP Cerdon Vallée de l'Ain pour Ain Tourisme - Labellisation vignobles et découvertes	5 000	Coût labellisation 5K/an sur 3 ans - L'adhésion à la labellisation sera effectuée par le GIP au vu des compétences qui lui ont été transférées - La CCRAPC versera au GIP une subvention équivalente au coût de l'adhésion pour la 1ère année à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé.
Le Cocon pour AVEMA	1 500	L'adhésion à l'AVEMA sera effectuée par Le Cocon au vu des compétences qui lui ont été transférées - La CCRAPC versera au Cocon une subvention équivalente au coût de l'adhésion pour la 1ère année à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé.
Le Cocon pour CLIC	1 500	L'adhésion au CLIC sera effectuée par Le Cocon au vu des compétences qui lui ont été transférées - La CCRAPC versera au Cocon une subvention équivalente au coût de l'adhésion pour la 1ère année à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé.
Festi 2 Rives	1 000	
USEP	2 500	
Collège Pont d'Ain	2 500	
FSE Collège Poncin	2 500	
Ecole Musique Les 3 rivières	10 000	
ADIL	1 500	
GDS Lutte Frelon Asiatique	7 778	
De Ferme en Ferme / AFOG01	700	
GIP Cerdon Vallée de l'Ain	266 950	
Le Cocon	100 000	
Proposition BP	403 428	

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ATTRIBUE les montants des subventions pour 2026 tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2026,
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente décision et à procéder au versement des subventions.

Le Président
Thierry DUPUIS

